

81^{ème} Congrès de l'ACFAS : Savoirs sans frontières

6 au 10 mai 2013

Université Laval

L'exploitation financière des personnes âgées : prévention, résolution et sanction

Jeudi 9 mai 2013

THÈME

Le vieillissement de la population est un phénomène marquant qui soulève de nombreux défis. Au titre des défis juridiques, le phénomène de l'exploitation financière des aînés mérite une attention particulière dans la mesure où il constitue une des formes de maltraitance les plus fréquemment rapportées, en plus d'entraîner des conséquences dévastatrices en dehors de la sphère juridique. L'exploitation financière peut apparaître sous diverses formes, comme l'appropriation, le contrôle indu ou l'affectation inadéquate des ressources patrimoniales de la personne âgée à l'avantage d'une personne et, habituellement, au désavantage de la personne âgée.

Face à un phénomène qui, avec le vieillissement démographique, risque de s'accroître, il est important de jeter un regard critique sur l'environnement juridique existant à l'heure actuelle au Québec et ailleurs au Canada afin de déterminer si celui-ci apporte des solutions pertinentes. Devant l'ampleur du projet, c'est sous les angles de la prévention, de la résolution et de la sanction des cas d'abus financiers que nous entendons partager nos pistes de réflexion et les résultats de certaines recherches effectuées en ce domaine. Une démarche pluridisciplinaire et comparative sera adoptée afin de mieux saisir le phénomène d'exploitation financière. En ce sens, l'approche psychosociologique viendra compléter et enrichir l'approche juridique.

PERTINENCE

L'exploitation financière des aînés est un sujet d'une grande actualité. Premièrement, en termes statistiques, le vieillissement de la population est devenu un phénomène marquant de ce début de millénaire. Au Canada, les individus de 65 ans et plus représentaient, en 1971, 8 % de la population canadienne comparativement à 14.1 % en 2010. Au Québec, on prévoit qu'en 2031, un peu plus d'une personne sur quatre sera âgée de plus de 65 ans. Deuxièmement, à l'égard des personnes âgées, plusieurs facteurs peuvent contribuer à accroître le risque d'exploitation financière, telles la dépendance envers autrui et l'importance des actifs accumulés au fil des ans. Sur le

plan juridique, les interrogations sont alors nombreuses : Comment le droit appréhende-t-il ou devrait-il appréhender le phénomène de l'exploitation financière des personnes âgées ? De quelle manière l'âge est-il ou devrait-il être pris en compte ? Qu'est-ce qu'une situation d'exploitation financière ? Quel est le lien entre la vulnérabilité et des concepts plus connus des juristes, telles l'incapacité et l'inaptitude ? Les outils juridiques en vigueur sont-ils adaptés ? Quel est l'état de la pratique ? Les autorités régulatrices devraient-elles adopter des dispositions en vue d'obliger ou d'inciter les professionnels et le personnel des institutions financières à signaler les situations réelles ou appréhendées d'exploitation financière ? Quels sont les contraintes ou les obstacles susceptibles de freiner les initiatives destinées à prévenir l'exploitation financière ? Les autorités régulatrices devraient-elles prévoir des dispositions en vue d'écarter les obligations liées au secret professionnel et à la confidentialité des communications ou des renseignements ?

Force est de constater que, contrairement à d'autres pays (notamment aux États-Unis), l'environnement juridique canadien en matière de protection juridique contre l'exploitation financière se révèle dans une première approche peu étoffé. De même, les publications dans le domaine juridique montrent que l'exploitation financière est une problématique qui n'a pas fait l'objet d'études approfondies au Canada. Ce champ scientifique est donc largement à découvrir... *In fine*, les conséquences de l'exploitation financière des aînés aux plans économique, social et psychologique sont certaines et nécessitent de ce fait un traitement adéquat du droit.

FORMAT

Notre journée d'étude réunissant une dizaine d'intervenants provenant du monde universitaire et de la pratique prendra la forme d'un colloque organisé en deux demi-journées. La première demi-journée sera constituée de conférences plénières abordant les questions de prévention, de résolution et de sanction des cas d'exploitation financière des aînés. Dans la seconde demi-journée, une table ronde permettra aux intervenants de discuter des interventions actuelles ou potentielles en vue de prévenir les situations d'exploitation financière et de mettre en relief les difficultés rencontrées par les professionnels, notamment au regard du secret professionnel et des obligations de confidentialité.

OBJECTIFS

Tout d'abord, notre journée d'étude vise à supporter, à encourager et à améliorer la compréhension de l'exploitation financière des aînés dans une perspective pluridisciplinaire, comparative et critique. Au travers des échanges entre universitaires et praticiens, nos travaux contribueront à faire ressortir les forces et les faiblesses de l'encadrement juridique en matière de prévention, de résolution et de sanction des cas d'exploitation financière des personnes âgées. Ensuite, notre journée d'étude assurera la consolidation des liens existants entre le GRDSF, le Centre d'études en droit économique, la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées et le Centre de recherche en droit privé de l'Université de Brest occidentale, tout en développant un réseau avec les personnes ayant une expérience pratique. Enfin, une participation à l'ACFAS nous offrira une visibilité permettant d'envisager un déploiement international seul à même d'assurer la légitimité et la pertinence des solutions proposées.

PUBLICATION

Les organisateurs du colloque envisagent la publication d'un ouvrage collectif sur le thème du colloque aux Éditions Yvon Blais.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- **Raymonde CRÊTE**, première responsable du colloque, professeure, avocate, directrice du Groupe de recherche en droit des services financiers et membre du Centre d'études en droit économique, Faculté de droit, Université Laval
- **Marie BEAULIEU**, coresponsable du colloque, professeure et titulaire de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées
- **Ivan TCHOTOURIAN**, directeur exécutif du colloque, professeur et membre du Groupe de recherche en droit des services financiers, Faculté de droit, Université Laval

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DU COLLOQUE

Jeudi 9 mai 2013

MATINÉE

**Sous la présidence de M^e Philippe Lebel
Directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers**

8 h 30 – 9 h

Inscription des participants

9 h – 9 h 10

Mot de bienvenue

Raymonde CRÊTE, professeure, avocate, directrice du Groupe de recherche en droit des services financiers et membre du Centre d'études en droit économique, Faculté de droit, Université Laval

9 h 10 – 9 h 30

L'exploitation financière des personnes âgées : état des connaissances à travers plusieurs disciplines

Marie BEAULIEU, professeure et titulaire de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées

À la suite d'une recension systématique des écrits scientifiques, publiés depuis 2002, traitant de la maltraitance financière, il est possible de poser un regard analytique et critique sur l'exploitation financière. Cet exposé fera d'abord le point sur les différents mots ou concepts utilisés pour décrire une même réalité (maltraitance matérielle, maltraitance financière, exploitation financière, vol, détournement de fonds, usage inapproprié d'une procuration, etc.). Que faut-il retenir de cet éventail de mots qui renvoient nécessairement à une panoplie de situations ? Nous aborderons ensuite l'ampleur du phénomène, les théories pouvant aider à l'expliquer ou le comprendre, la description des personnes âgées maltraitées – y compris les conséquences de leur exploitation et des personnes qui les exploitent financièrement. Seront exposées les diverses dynamiques relationnelles pouvant mener à une telle exploitation. Finalement, cette analyse fera le point sur divers modèles ou approches en pratiques préventives, de recherche de cas ou de suivi des situations. Une attention particulière sera portée aux approches intersectorielles comprenant un volet juridique.

9 h 30 – 9 h 40

Questions et commentaires

9 h 40 – 10 h

Outils juridiques de prévention et de minimisation du risque d'exploitation financière des personnes âgées : approches française et européenne

Muriel REBOURG, professeure et directrice du Centre de Recherche en Droit Privé (EA 3881) à l'Université de Brest

Cette contribution vise à étudier les moyens juridiques à disposition en France et éventuellement en Europe tendant à prévenir ou à minimiser les risques d'exploitation financière à l'égard des personnes âgées. Il s'agira, dans un premier temps, d'interroger les situations à risque et de préciser les cas relevant d'une exploitation financière. Dans un second temps, il s'agira de rechercher et d'analyser les outils à disposition, notamment de vérifier s'il existe des outils spécifiques aux personnes âgées de prévention du risque d'exploitation financière ; à défaut il s'agira de montrer que le droit commun offre des moyens de prévention tant en droit des contrats qu'en droit de la consommation ou en droit des successions.

10 h – 10 h 20

Repérer l'exploitation financière et matérielle commise envers des aînés : les outils de détection peuvent-ils nous aider ?

Julie LAFOREST, INSPQ

Louise BELZILE, Doctorante, Université Sherbrooke

Marie BEAULIEU, Ph.D., Université Sherbrooke

Une revue systématique des outils validés de détection et d'évaluation de la maltraitance commise envers des personnes âgées a été réalisée. Quatre dimensions des outils ont été analysées : la composante théorique, instrumentale, clinique et les propriétés psychométriques. Au total, 14 outils ont été repérés, dont 10 outils qui considèrent la question de l'exploitation financière et matérielle des aînés. La définition de la maltraitance financière proposée dans les outils et les approches préconisées pour la documenter varie tout comme le contexte socio-légal dans lequel les instruments ont été développés. Des outils incluent cette maltraitance de façon générale alors que d'autres sont plus spécifiques, tel un outil de vérification de vulnérabilité sociale des aînés à l'exploitation financière. Les enjeux et les particularités de l'utilisation de ces outils pour détecter l'exploitation financière et matérielle seront mis en contexte et discutés.

10 h 20 – 10 h 35

Débat avec la salle

10 h 35 – 10 h 55
PAUSE

10 h 55 – 11 h 15

La justice participative : état de la pratique québécoise sur la médiation civile

M^e Ann SODEN, Ad.E., avocate, Centre du droit et du vieillissement

La prévention ainsi que la résolution des cas de la maltraitance des personnes âgées lorsque les agresseurs sont des membres de la famille ont eu du succès depuis quelques années dans les dossiers civils et pénaux dans la promotion de l'accès à une justice adaptée à cette clientèle. Au Centre du droit et du vieillissement (clinique juridique pro bono créée en 2007) et dans un cours clinique de la Faculté de droit de McGill, Ann Soden, Ad.E. et son équipe d'étudiants et de juristes bénévoles trouvent des solutions efficaces et humaines pour les problèmes juridiques qui sont en ligne avec les besoins et les désirs de leur clientèle. Ils se servent de la médiation, de la conciliation et de la justice participative. Ils tentent de prévenir et d'éviter des problèmes par, entre autres, des mesures de planification et de rencontres familiales. Ils s'assurent que les personnes les plus démunies, celles atteintes d'une déficience cognitive, sont entendues, défendues et représentées dans leurs droits.

11 h 15 – 11 h 35

L'exploitation financière des aînés au Canada au regard du droit statutaire et du droit criminel

Alexandre STYLIOS, professeur et membre du Groupe de recherche en droit des services financiers, Faculté de droit, Université Laval

Ivan TCHOTOURIAN, professeur et membre du Groupe de recherche en droit des services financiers, Faculté de droit, Université Laval

Notre exposé fait le bilan d'un examen approfondi de la jurisprudence québécoise et canadienne en matière pénale et criminelle des dix dernières années, portant sur les crimes d'exploitation financière des aînés. Notre analyse traite notamment du droit applicable, des circonstances de l'infraction (nous examinons les profils des acteurs, à savoir les victimes et les contrevenants) et des peines prononcées. Notre analyse a pour but d'identifier les éléments et concepts clés communs afin d'élaborer une définition d'une infraction en matière d'exploitation financière des aînés. Plusieurs législations étrangères ont adopté des dispositions créant des infractions spécifiques pour les crimes d'exploitation financière envers les aînés, mais telle n'est pas la situation en droit canadien. Nous discuterons donc de l'opportunité de modifier cet état de fait et d'introduire éventuellement des textes visant spécifiquement de tels comportements.

11 h 35 – 11 h 50

Débat avec la salle

11 h 50 – 13 h 30
REPAS

APRÈS-MIDI

13 h 30 – 15 h 30

TABLE RONDE

Les interventions en matière de protection des personnes âgées et les contraintes liées au secret professionnel et aux obligations de confidentialité

13 h 30 – 13 h 45

Mise en contexte

Raymonde CRÊTE, professeure, avocate, directrice du Groupe de recherche en droit des services financiers et membre du Centre d'études en droit économique, Faculté de droit, Université Laval

13 h 45 – 16 h

Discussion

Modératrice : **M^e Brigitte Roy**, notaire, Directrice du programme de DESS en droit notarial, Faculté de droit, Université Laval

- **Mélanie BAILLARGEON**, Direction Stratégies, Gouvernance et Services conseils, Sécurité, Mouvement Desjardins
- **M^e Josée BÉDARD**, notaire, Québec
- **Nathalie LAVOIE**, agent conseillère projet aînés, Service à la communauté Région Nord
- **Robert SIMARD**, responsable de la coordination régionale en matière de maltraitance envers les personnes âgées, Région de la capitale nationale
- **M^e Michèle TURENNE**, avocate, Commission des droits de la personne, Secrétariat et Direction du contentieux
- **M^e Audrey TURMEL**, avocate, Direction des orientations et politiques, ministère de la Justice

16 h

Mot de clôture

Marie BEAULIEU, professeure et titulaire de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées

Raymonde CRÊTE, professeure, avocate, directrice du Groupe de recherche en droit des services financiers et membre du Centre d'études en droit économique, Faculté de droit, Université Laval

16 h 10

Cocktail de clôture